

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/03/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, DEHAUMONT Elodie, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile, BOUTRY Pascal, COSTES-ROBLES Christelle, GNALY Wilfried, CHEMIN Marie-Ange, BENCHARGUI Suzanne, ROQUES Patrick, LAIGNELET Anne, LASSAGNE Frédéric, ROSSETTO Claudine, GEROMEL Bastien, MATEESCU Georgiana, BLOT Clément, PATEY Stéphanie, DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : CAUSSE Dorian à DENOUVION Victor.

M. Wilfried GNALY est élu secrétaire de séance.

Présents	: 28
Votants	: 29
Pour	: 26
Contre	: 03
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-30 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE HAUTE GARONNE ENVIRONNEMENT

Le maire rappelle que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, selon les termes des articles L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux délégués de la Commune auprès du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement, conformément aux statuts du Syndicat, au nombre d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Maire demande aux élus de faire acte de candidature en tant que délégué titulaire et délégué suppléant.

Est candidat en tant que délégué titulaire : LINARES François

Est candidat en tant que délégué suppléant : ROSSETTO Claudine

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

DÉSIGNE M. LINARES François, délégué titulaire et Mme ROSSETTO Claudine, déléguée suppléante de la commune auprès du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSCITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 26 MARS 2026


Le secrétaire de séance, Wilfried GNALY

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260320-DELIB202630-DE
Reçu le 23/03/2026

